Livraison alimentaire en deux roues
Socle de prévention
Equipements de sécurité et entretien des 2 roues

FICHE-mémo 2

Equipements de sécurité

- 2 rétroviseurs
- Clignotants (pour les scooters)
- Bombe anti-crevaison (derrière ou sous la selle)
- Témoin de pression pneumatique sur valve
- Caisson double compartiment aliments / boissons pour scooters
- Caisson léger et souple pour Vélo à Assistance Electrique pour éviter tout déséquilibre de l'équipage

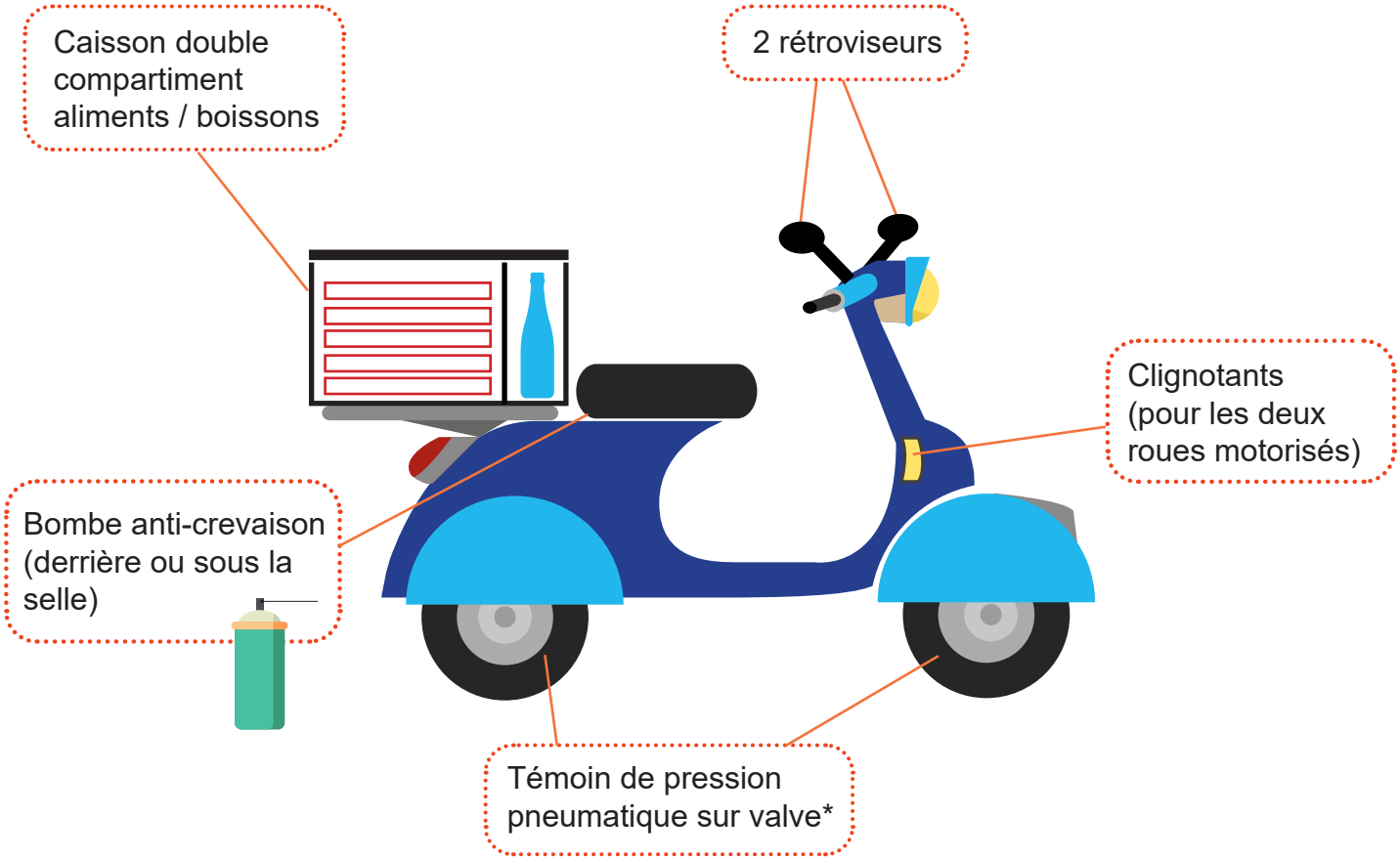

* témoin visuel de la pression des pneumatiques taré par le fabricant

Entretien

Contrôle à la prise de poste

- Niveau de carburant ou batterie
- Fonctionnement des feux et clignotants
- Fonctionnement de l'avertisseur sonore
- Visualisation des témoins de pression
- Présence des deux rétroviseurs
- Présence d'une bombe anti-crevaison
- Vérification de l'efficacité du système de freinage

Contrôle périodique
(mensuel par exemple)

- Usure et pression des pneumatiques
- Niveau huile moteur
- Etat général du véhicule
- Vérification de la mise en oeuvre du contrôle à la prise de poste

Attention : pensez à déterminer «Qui fait quoi ?» et à tracer ces contrôles

Schéma des contrôles à effectuer

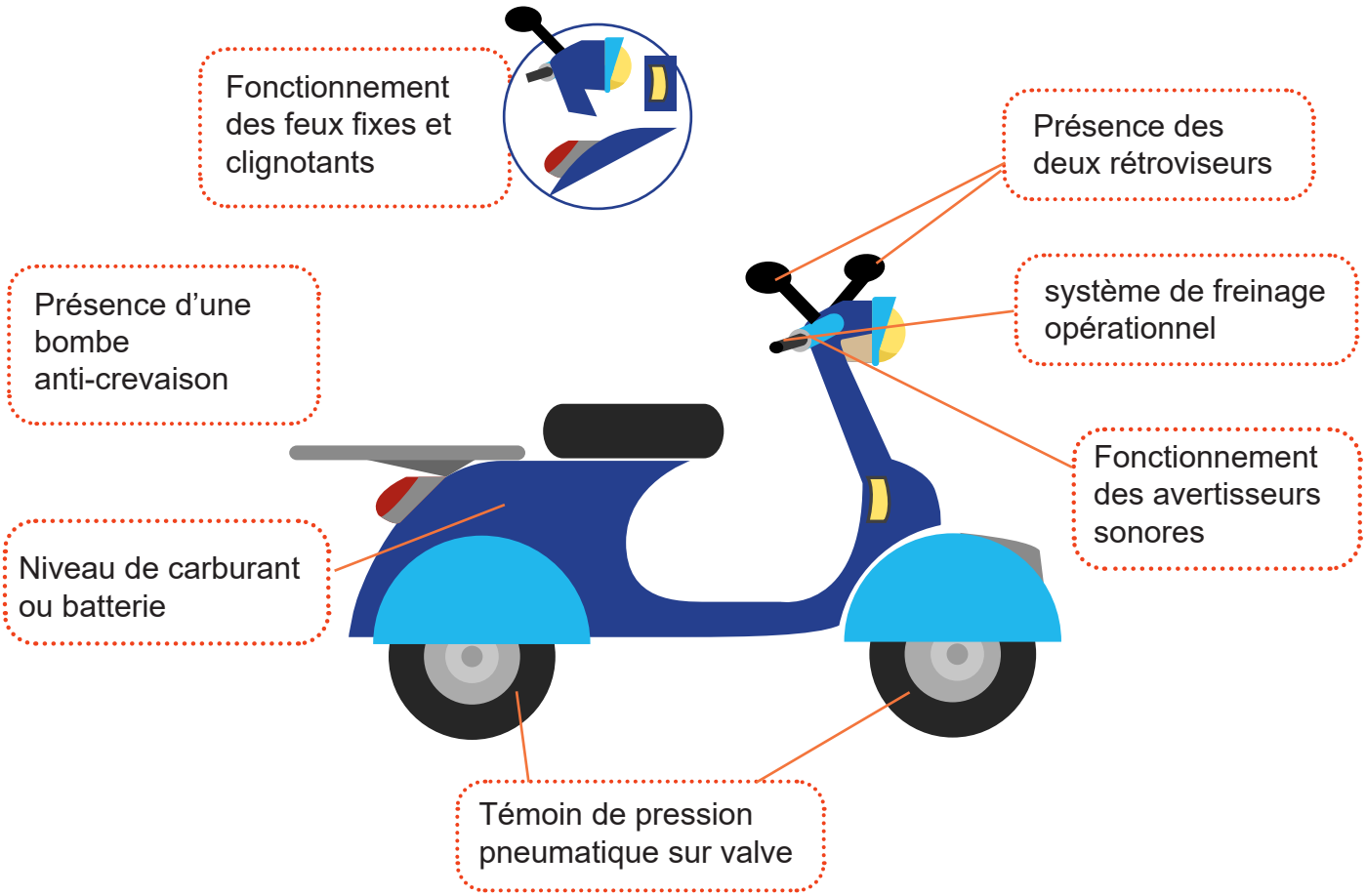

Contrôle à la prise de poste

Fiche de contrôle journalier

Conducteur :

Date :

Véhicule :

Signature :

	Satisfaisant	Non satisfaisant	Actions correctives
Niveau de carburant ou batterie			
Fonctionnement des feux et clignotants			
Fonctionnement des avertisseurs sonores			
Visualisation des témoins de pression			
Présence des deux rétroviseurs			
Présence d'une bombe anti-crevaison			
Vérification de l'efficacité du système de freinage			
Anomalies constatées	> commentaire :		

Contrôle périodique (mensuel par exemple)

Fiche de contrôle périodique

Conducteur :

Date :

Véhicule :

Signature :

	Satisfaisant	Non satisfaisant	Actions Correctives
Pneumatique usure			
Pneumatique pression (présence d'un compresseur)			
Niveau huile moteur			
Etat général du véhicule			
Anomalies constatées à destination du garage	> commentaires		

ATTENTION

Les constructeurs préconisent dans le cadre d'une utilisation professionnelle (et donc intense) d'effectuer des entretiens périodiques tous les 2500 km. Ces entretiens sont à faire réaliser par des professionnels du cycle. Bonne pratique en place dans certains établissements : organiser un ramassage des véhicules à réparer et/ou prévoir les réparations sur place par le professionnel retenu.